

BUREAU

Séance du 25 janvier 2022

Délibération BU_20220125_02A

Marché de fourniture de papier - groupement de commandes avec le Département de l'Indre - avenant n°1 passé avec l'entreprise INAPA FRANCE

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le groupement de commandes constitué entre le Département de l'Indre et le SDIS ;

Vu le marché n°2020-02-04 relatif à la fourniture de papier passé avec l'entreprise INAPA FRANCE;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID 19 entraîne une hausse importante des coûts de production et de transport du papier ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2020-02-04 relatif à la fourniture de papier, passé avec l'entreprise INAPA FRANCE est approuvé et monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à le signer.

Marc FLEURET